



FISMTM

Fédération Internationale des Sociétés Magiques
International Federation of Magic Societies

FISM Newsletter

N° 159 – 18 FÉVRIER 2025

**Aux Président·e·s des sociétés membres de la FISM
et aux Délégué·e·s de l'Assemblée générale**

Cher·ère Président·e, cher·ère Ami·e en Magie,

C'est avec plaisir que nous vous informons de nos derniers développements et projets.

Le Championnat du monde de magie 2025 de la FISM aura lieu dans environ cinq mois. Il en va de même pour la réunion triennale de l'Assemblée générale, qui se tiendra le **mardi 15 juillet 2025**. L'ordre du jour et les annexes nécessaires vous seront envoyés en mai.

COMITÉ DE DIRECTION

Lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale à Turin (15 juillet 2025), deux postes au Comité de direction seront à renouveler :

- **VICE-PRÉSIDENT INTERNATIONAL (AFFAIRES GÉNÉRALES)**
 - Vacant

- **VICE-PRÉSIDENT INTERNATIONAL (FINANCES)**
 - Le Vice-président international (Finances) de la FISM actuellement en fonction, M. Peter Din, se présente à la réélection en tant que Vice-président international (Finances) pour un mandat consécutif de trois ans.

NOUVELLES CANDIDATURES

Les candidat·es sont prié·es d'envoyer leur candidature avec leur curriculum vitae complet (une page A4) en mentionnant clairement le poste pour lequel ils ou elles sont disponibles, à mon adresse électronique president@fism.org **avant le 15 mars 2025**.

Pour gagner du temps pendant l'Assemblée générale, il n'y aura pas de session « Questions & Réponses », puisque les présidents et délégués auront pris connaissance à l'avance de toutes les informations y relatives.

COTISATIONS ARRIÉRÉES ET DROITS DE VOTE

Veillez noter qu'il est de la plus haute importance que votre société ait payé sa cotisation jusqu'en 2025. Si ce n'est pas le cas, vous ne serez pas autorisé·e à voter sur les points de l'ordre du jour. Il serait donc utile, et cela permettrait d'économiser beaucoup de temps et d'efforts, que vous payiez votre cotisation le plus tôt possible.

Si vous avez des doutes concernant le paiement des cotisations de votre société, veuillez contacter le Vice-président international (Finances) de la FISM, Peter Din (peterdin@me.com).

ERRATUM

Dans notre Newsletter N° 158 du 5 février dernier, une erreur s'est glissée dans le paragraphe « **SYSTÈME D'ATTRIBUTION DES PARTICIPANTS (CAS) DE LA FISM 2025 - CRÉNEAUX OFFICIELS PAR CONTINENT ET PAR PAYS** ». La référence à l'Angleterre est incorrecte. La désignation correcte est « **Royaume-Uni** ».

Veillez noter que cette correction n'affecte PAS l'attribution des créneaux, qui reste inchangée.

Nous nous excusons sincèrement pour cette erreur et vous remercions de votre compréhension. Nous tenons également à remercier **Mme Moira Fletcher, présidente du British Ring**, de nous l'avoir signalée.

Cordialement

Andrea Baioni



Président international FISM

